

Prête-moi ta plume

#Advocaat – Avocat, sous la direction de Jean-Pierre Buyle et Dominique Matthys, Larcier, 2016, 366 p., 75 €.

« *La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent* ».

Cette phrase est d'Albert Camus. Et ce sont François Glansdorff et Jean-Marie Defourny, les deux premiers présidents d'AVOCATS.BE, qui nous l'offrent, comme une devise.

Pour les 15 ans des Ordres communautaires, Jean-Pierre Buyle et Dominique Matthys nous livrent ce que l'on peut appeler un « beau livre », enrichi par de nombreuses photographies et reproductions de documents d'époque.

Mais c'est plus que l'histoire de ces quinze dernières années. L'ouvrage s'ouvre par une longue contribution de Jérôme de Brouwer et Bart Coppein, qui remonte à nos sources. Car si nous nous souvenons que les plus anciens de nos barreaux ont plus de deux cents ans (nous avons fêté le bicentenaire de leur rétablissement en 2011 et 2012), nous savons moins que les premières tentatives de fédérer la totalité des avocats de Belgique datent de 1886, lorsque Léon Mersman lance l'idée d'un Congrès national des Conférences de jeunes barreaux, avec l'appui de Georges Schoenfeld et Charles Dumercy. Sous l'impulsion d'Edmond Picard, l'idée se transforme rapidement en un projet de Fédération nationale des avocats qui se réunit ... au Palais des Académies en décembre de la même année. Edmond Picard titre un éditorial du *Journal des Tribunaux*, avec un peu d'optimisme : « *Il n'y a plus des barreaux en Belgique. Il n'y a plus qu'un barreau* ».

Aux côtés de la Fédération, deux autres institutions naîtront : la Conférence des bâtonniers pendant la seconde guerre mondiale, puis l'Union des Jeunes Barreaux et des Avocats en 1965. Les syndicats que d'aucuns appellent toujours de leurs vœux ?

L'Ordre national naît le 1^{er} novembre 1968. Il vit (vivote ?) jusqu'en 1998, lorsque les barreaux flamands créent un Vereniging van Vlaamse Balies auquel les francophones réagiront par la création de la Conférence des Barreaux Francophones et Germanophone. Et c'est le 4 juillet 2001 que le législateur institue les Ordres communautaires qui, depuis, font notre petite et notre grande histoire.

Mais un anniversaire c'est aussi l'occasion de se projeter vers l'avenir. Nos présidents y ont veillé, d'abord en nous présentant, en introduction, leurs propres réflexions sur notre futur. Ensuite, en donnant la parole à leurs prédécesseurs. Enfin, en réunissant l'ensemble des bâtonniers de Belgique au ... Palais des Académies, pour débattre de deux grands sujets : l'avenir des barreaux et de leurs structures ; l'avenir de la profession.

J'ai cité les deux premiers présidents d'AVOCATS.BE en exergue de cette brève présentation. Terminons par les trois derniers.

« *Mais finalement, la vie de tout homme au-delà des combats qu'il mène, n'est-elle pas faite de rêves brisés et la dignité d'un homme après la douleur née de l'inaccomplissement des rêves n'est-elle pas de partir à la conquête de nouveaux* »¹.

¹ Luc Maréchal

« Que le barreau prenne ses responsabilités et s'inscrive davantage comme partenaire des pouvoirs publics tout en gardant son âme »².

« Luttons, comme le disait Eugène ».

Patrick Henry

² Robert De Baerdemaeker